

CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 AVRIL 2024

Procès-Verbal

Ordre du jour

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 mars 2024
- Compte de gestion 2023
- Compte administratif 2023
- Affectation du résultat 2023
- Rapport récapitulatif sur les marchés publics
- Budget primitif 2024—Fiscalité—Tarifs et redevances—Subventions
- Modifications statutaires PMA
- SYGAM—Modification statutaire
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Questions diverses

Séance du 9 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre

Le neuf avril à vingt heures

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni dans les lieux habituels de ses séances sous la présidence de Mr Charles Demouge, Maire

Étaient présents :

MM. ALCON, CARECCHIO, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, NORMAND, RAES, SIMONET, STEININGER, VIATTE-FLACHAT
MMES DAGOGNET, PRETOT, SCHMITT, SCHOULLER

Étaient absentes excusées :

Mmes BALLARÉ (pouvoir à Marie DAGOGNET) POINSSOT (pouvoir à David CARECCHIO)

Nombre de conseillers
en exercice : 16

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : AURORE SCHMITT

09042024-2 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Le Procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

09042024-3 COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion 2023 affiche exactement les mêmes résultats que le compte administratif. Il est proposé au conseil municipal de l'arrêter.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Date de convocation du conseil
municipal :
25 MARS 2023

Affichage du procès-verbal :

09042024-4. COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif 2023 qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement : 193 011.34 €

Section d'investissement :

Résultat de l'année 2023	93 236.17 €
Résultat N-1 :	69 359.99 €
Résultat cumulé	162 596.16 €
Solde des Restes à réaliser	-189 400.00 €

**Le compte administratif est approuvé à l'unanimité
des membres présents ou représentés
(Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote)**

09042024-5. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, soit 193 011.34 € en recettes d'investissement du BP 2024, article 1068.

09042024-6. RAPPORT SUR LES MARCHES PUBLICS

Type de marché	Objet du marché	Titulaire	Date du mandatement du solde	Montant initial du marché en € HT	Montant total du marché en €
MAPA	Renovation de l'éclairage public	BAUMGARTNER	10/03/2023	162 066,00	164 354,00
	Réfection rue des grands champs et rue des écoles	ROGER MARTIN	13/07/2023	93 896,50	93 387,00

09042024-7A. BUDGET PRIMITIF 2024

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2024 qui s'équilibre comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 1 644 740.00 €
- Pour la section d'investissement : 748 906.50 €

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

09042024-7B. TAUX D'IMPOSITION 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe les taux d'imposition 2024 comme suit :

- ◆ Foncier bâti 36.24 %
- ◆ Foncier non bâti 21.47 %
- ◆ Taxe d'habitation 13.53 %

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

09042024-7C. SUBVENTIONS 2024

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide des subventions suivantes :

Football Fesches Méziré	3 000
Tennis de table	527
Ski club	260
Hathor	628
G.S.S.F.	566
Comité de liaison	80
Anciens combattants républicains	368
Pêche	718
Chasse	139
Don du sang	913
FNACA	673
Cailloulus	519
Les petits pas	124
Les Amis de l'École	80
Scrapoutdubs	117
Spirit Country Club	559
Les Tupins	223
Atelier des mamies	131
Peinture plaisir	136
Les pioches du Quesné	80
CCAS	12000
Centre cycliste d'Etupes	80
Les amis de l'hôpital	50
Enseignement (coopératives scolaires)	1800
Banque alimentaire	500
35ème RI	80
Unicef (comité local)	100
Société d'histoire naturelle du Pays de Montbéliard	30
Chat Dow et ses amis	500
ARPAC	80
CHRIS FIT	80

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide des tarifs et redevances suivants :

ENSEIGNEMENT	2024
Allocation fournitures - aide matérielle collective - consommables - par élève Primaire	48
Allocation fournitures - aide matérielle collective - consommables - par élève Maternelle	45
Crédit direction en Primaire	100
Crédit direction en Maternelle	100
Crédit classe de la Psychologue scolaire	300
Crédit classe RASED	200
Crédit livres Primaire ou BCD	500
Crédit BCD Maternelle	120
Petit matériel sportif	100
Petit matériel scientifique	150
Transport - Par classe	200
REGIES MAIRIE ET BIBLIOTHEQUE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
Bibliothèque : carte individuelle (jusqu'à 18 ans)	Gratuit
Bibliothèque : carte individuelle (personne domiciliée à Fesches)	7
Bibliothèque : carte individuelle (personne extérieure)	10
Mairie : Photocopie A4	0,25
Mairie ; Photocopie A4 (document administratif)	0,18
Mairie : Photocopie couleur A4	1,5
Mairie : Photocopie association	0,05
Distillation par journée d'utilisation du local de distillation	30
REGIE DROITS DE PLACE	
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité	
MARCHÉ	
METRE LINEAIRE	0,50
EMPLACEMENT	3,00
TAXE ADDITIONNELLE	0,50
CAMION PIZZA ET PETITE RESTAURATION	12,00
CAMION VENTE EXCEPTIONNELLE	60,00
MARCHÉ DE NOEL (emplacement à la salle des fêtes)	10,00
FETE	
BANCS Confiserie et divers (m2)	1,60
MANEGE (Saint Laurent)	20,00
CIRQUE	
CHAPITEAU	50,00
FRAIS D'EAU ET D'ELECTRICITE ET DE POUBELLE (par jour et par caravane ou camping car)	10,00
FORFAIT ANIMAUX (par jour)	10,00
SPECTACLE MARIONNETTES	50,00
THEATRE Tarif Adulte - Enfant	10€ - 5€

CIMETIERE		
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité		
CAVURNE TRENTENAIRE		350
CONCESSION TRENTENAIRE		100
CONCESSION CINQUANTENAIRE		200
CASE AU COLUMBARIUM		330
CONCESSION ENFANT TRENTENAIRE		50
CONCESSION ENFANT CINQUANTENAIRE		100
HOUPPIERS ET STERES		
Tarifs exécutoires (bois facturé à partir du 01/01/2025)		
HOUPPIER le stère TTC		12
STERE FAÇONNÉ (CHENE OU HETRE) le stère TTC		45
DROIT D'EXPLOITATION		20
PENALITE RETARD		100
DIVERS		
Tarifs exécutoires dès la transmission du BP au contrôle de légalité		
Location matériel communal à l'association "Les Tupins"		140
Mise à disposition d'un camion benne pour les déchets verts		100
(si tri nécessaire, redevance supplémentaire)		100
Prêt de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville à une association ou entreprise extérieure à la commune (1 jour)		150
Caution pour le prêt de la salle d'honneur		500
Location salle à l'Hôtel de ville à des sociétés privées pour des réunions limitées à 4h		50
Location salle de sport ou terrain à une association sportive extérieure :	15 €/heure	
Salle de convivialité Maison des Associations (1 jour de 9h00 à 22h00)		80
Caution salle de convivialité Maison des Associations		500
Redevance occupation du domaine public pour un distributeur de boissons		25€/m ²
Location pour stockage de matériel industriel : le m ² /mois		3
Mise à disposition du local bois aux FRANCAS : par mois		15,00
Publicité info municipale 1/8ème page		95,00
Publicité info municipale 1/4 page		155,00
Vente de sapins (par jour)		15,00
Redevance pour installation de ruches sur un terrain communal		50
CANTINE SCOLAIRE		
Tarifs exécutoires Rentrée 2024		
Tarif matin 7h30 à 8h30 (selon quotient familial)		2/2,50
Tarif soir 16h30-17h30 (selon quotient)		2/2,50
Tarif soir 16h30-18h (selon quotient)		3/3,75
Tarif repas + animation enfants domiciliés dans la commune (suivant quotient familial)		5/7/8
Majoration repas enfant dont parents non domiciliés à Fesches		1,00
Repas pris à la cantine pour personnes expressément autorisées		8,00
Tarif accompagnement enfants de primaire aux sorties de 11h30 et 16h30		1€/jour
LOCATAIRES		
Entretien communs		
Mairie 25 + 12.50 Ascenseur		37,50
Ecole primaire 25 + 12.50 Ascenseur		37,50
Entretien chaudières		
Ecole Maternelle Appartement 1 - Appartement 2	1 =138 - 2 =181	
Ecole primaire Appartements 1-2-3-4		181,00
LOCATION DE MATERIEL		
1 table + 2 bancs		10,00
REDEVANCE SUR RECETTES VIDE GRENIERS		5%

25237	COMMUNE DE FESCHES LE CHATEL			BP 2024
TARIFS SALLE DES FÊTES (à compter du 01/01/2024)				
			WEEK END	JOUR DE SEMAINE
LOCAUX	CAT			
	1	ASSOCIATIONS		
		1a) 1ère demande	50 €	
		1b) 2ème demande	150 €	
		*Si loto clé en main	250 €	150 €
		1c) A partir de la 3ème demande (suivant planning)	250 €	
		1d) Cas particulier de l'association organisant une manifestation pour laquelle elle requiert un droit de place auprès des participants, et ce quel que soit l'ordre de la demande	250€	250 €
	2	PARTICULIERS	250 €	170 €
	3	SOCIÉTÉS artisanales, commerciales ou industrielles - CE	300 €	300 €
EXTERIEURS	CAT			
	4	Associations Amicales du personnel	500 €	300 €
	5	Particuliers	550 €	300€
	6	Sociétés artisanales, commerciales ou industrielles - CE	550 €	550 €

09042024-8a. PAYS DE MONTBELIARD—MODIFICATION STATUTAIRE - INTEGRATION D'UNE COMPETENCE DITE « SUPPLEMENTAIRE » VISANT LA CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération consistant dans la prise d'une compétence dite « supplémentaire » visant la constitution de groupement de commandes.

09042024-8b. PAYS DE MONTBELIARD—MODIFICATION STATUTAIRE - INTEGRATION D'UN ITEM COMPLEMENTAIRE A LA COMPETENCE SANTE EXERCEE A TITRE SUPPLEMENTAIRE VISANT LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE INTERCOMMUNALE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération consistant dans l'intégration d'un item complémentaire à la compétence santé exercée à titre supplémentaire visant la mise en place d'une mutuelle intercommunale à l'échelle du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

09042024-9. SYNDICAT DU GAZ DE LA REGION DE MONTBELIARD (SYGAM) - MODIFICATION STATUTAIRE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal approuve la modification statutaire du SYGAM portant sur :

- l'ajout, à l'article 3.1 des statuts en vigueur, d'un item complémentaire ainsi rédigé pour permettre au syndicat d'accompagner des projets de transition énergétique en participant au financement de projet sur ses communes membres : « - *l'intéressement et la participation à tous projets en lien avec la transition énergétique, portés sur le territoire du Syndicat par les communes membres du SYGAM et les établissements publics auxquelles elles adhèrent, l'action du Syndicat devant alors se limiter à son propre ressort territorial ;* » ;
- l'actualisation de l'article 3.2.1 alinéas 1 et 2 en remplaçant les références au Code des Marchés Publics par des références au Code de la Commande Publique ;
- l'ajout, à l'article 8 alinéa 1, des termes mentionnés en gras, afin d'être en adéquation avec la modification proposée de l'article 3.1, « *Le budget du SYGAM pourvoit aux dépenses **de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exercice des compétences correspondant à son objet et ses attributions** incombant à celui-ci, à l'aide :...* »,

09042024-10. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide : la création des postes suivants :

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pour un recrutement en emploi direct à compter du 6 mai 2024
- la création d'un emploi non permanent suite à accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique, avec une durée hebdomadaire de 8 heures, pour la période du 15 avril au 31 mai 2024, et ce, en raison du gonflement des effectifs fréquentant la cantine scolaire. Ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe le conseil municipal des DIA reçues depuis le conseil municipal du 4 mars 2024
- 2) Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dissolution de l'association « Tennis club de Fesches le Châtel »

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30

La secrétaire de séance,

Aurore SCHMITT